



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2023-066

PUBLIÉ LE 10 MARS 2023

Sommaire

DEETS /

971-2023-01-30-00005 - Arrêté du 27/02/2023 portant désignation des membres du jury pour la délivrance du diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social par la validation des acquis par l'expérience-Session de Février 2023 (3 pages)

Page 3

DRFIP /

971-2023-02-27-00004 - DRFIP971-décision de subdélégation ordonnancement secondaire - (2 pages)

Page 7

DEETS

971-2023-01-30-00005

Arrêté du 27/02/2023 portant désignation des membres du jury pour la délivrance du diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social par la validation des acquis par l'expérience-Session de Février 2023



**Arrêté du 27 février 2023 portant désignation des membres du jury pour la délivrance du diplôme d'Etat
d'accompagnant éducatif et social
Par la validation des acquis par l'expérience
Session de février 2023**

Le préfet de la région Guadeloupe,
représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur,
chevalier dans l'ordre des palmes académiques

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles notamment dans ses articles L 451-1, R 451-1 et D 451-88, D 451-89, D 451-90, D 451-91 ;
- Vu** le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'accompagnant éducatif et social modifiant le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Xavier LEFORT en qualité de Préfet de la région de Guadeloupe, préfet de Guadeloupe représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint Martin ;
- Vu** le décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.
- Vu** l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relatif à la validation de l'expérience notamment le titre IV dans ses articles 17, 18, 19 ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2022 portant nomination de Monsieur Ludovic de GAILLANDE sur l'emploi de directeur de l'Emploi, de l'Economie, du Travail et des Solidarités (DEETS) de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté RAA n°971-2023-02-13-00008 du 13 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Ludovic DEGAILLANDE, directeur de l'Emploi, de l'Economie, du Travail et des Solidarités (DEETS) de la Guadeloupe ;

CONSIDERANT

La date du 28 février 2023 fixant le jury plénier pour le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social par la validation des acquis par l'expérience ;

SUR proposition du directeur de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,

ARRETE

Article 1. – La composition du Jury est composée comme suit :

Le Directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant,

Président :

- Madame Eliane DELAFOSSE; responsable de l'unité des formations sanitaires et sociales à la DEETS.

Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social :

- Madame Davina DORVILLE Conseillère en formation continue au GRETA de Guadeloupe ;
- Madame Corinne GUILLAUME Formatrice EFTS FORMACTION Les Abymes ;
- Madame LEPLEY Valérie Formatrice activités medico-social activité libérale Saint Claude.
- Madame Corinne GUILLAUME Formatrice au GRETA de Guadeloupe
- Madame Lucie JOSEPH formatrice au GRETA et en activités libérale.

Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-social et le champ éducatif :

- Madame Christiane DIVIALLE, cadre socio-éducatif au "CONSEIL DEPARTEMENTAL" de Grand-Bourg;
- Madame Nelly MIATTI Assistante sociale Clinique les nouvelles eaux vives ;
- Madame Lina BARBEU Conseillère technique service social Rectorat de Guadeloupe ;
- Madame Elisabeth ADONAI Assistante du service social au CCAS de Sainte Rose.
- Madame Anick CRAMER Education Assistant service social Education Nationale Rectorat de Guadeloupe;

Des représentants qualifiés du secteur professionnel :

- Monsieur Saturnin LOIAL éducateur spécialisé secteur libéral intervenant ANASA à Sainte Anne ;
- Monsieur Teddy CALABRE éducateur spécialisé chef de service Association KERABON SOINS à Baillif ;
- Monsieur Willy VAINQUEUR éducateur spécialisé chef de service du SESSAD Espoir en Guadeloupe ;
- Monsieur Frederic MONNERVILLE éducateur spécialisé MAS les MANDINES à Saint Claude.
- Madame Mariette BASTIDE ROSELET Auxiliaire de vie sociale à « l'Association Kolibri service » Petit-Canal ;

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture, le Directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Guadeloupe.

Gourbeyre, le 30 janvier 2023

Pour le préfet et par délégation
Le Directeur de la DEETS

DEETS
Le Directeur de l'Economie, de l'Emploi
du Travail et des Solidarités
Par Délégation
Le Directeur Adjoint de la DEETS
Responsable du Pôle 3E

Christian BALIN

Délais et voies de recours

La présente décision peut dans un délai de deux mois faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès du préfet de région de la Guadeloupe ;
- hiérarchique devant le ministre des solidarités et de la santé ;

RUE DES ARCHIVES - 97113 GOURBEYRE
☎ : 0590 81.33.57 📠 : 05.90 81 24 28

- contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent lequel peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- Tout recours administratif (gracieux ou hiérarchique) prolonge le délai de recours contentieux de deux mois.

DRFIP

971-2023-02-27-00004

DRFIP971-décision de subdélégation
ordonnancement secondaire -

Direction régionale des Finances publiques
de la Guadeloupe et des Îles du Nord
Pôle ressources
ZAC BOLOGNE CALEBASSIER
97100 BASSE-TERRE

**Décision portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour le
Pôle Etat-Ressources**

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions, et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2012-1246 en date 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du président de la République en date du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT, préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des Finances publiques de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 971-2023-02-24-00002 du 24 février 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et pour la signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur à monsieur Alban VILMEN, administrateur des Finances publiques ;

Décide

Article 1 – En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Alban VILMEN, les délégations qui lui sont conférées par arrêté n° 971-2023-02-24-00002 du préfet de la Guadeloupe seront exercées par :



- Mme Marie AZOULAY, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe du pôle Etat Ressources
- Mme Eléonore NOEL, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division Ressources humaines formation professionnelle et concours ;
- Mme Pascale BOC, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division budget logistique immobilier ;

Pour la division Ressources humaines-EDR :

- Mme Corinne BARBOUX, inspectrice des Finances publiques de la division ;

dans le cadre des attributions du service, pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service.

Pour la division budget logistique immobilier

- M. Yékil GILES, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Michele LAMARRE, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Greta MARCIN-NIOBE, inspectrice des Finances publiques,

reçoivent délégation :

pour l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses dans la limite de 3 000 €, pour l'émission des titres des recettes et pour la validation des avances et des remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD (Chorus-DT) pour la validation des actes de gestion dans les applications Chorus Formulaires et Chorus Cœur ;

- M. Philippe DELEPINE, contrôleur des Finances publiques, pour la validation des actes de gestion dans les applications Chorus Formulaires et Chorus Cœur ;

- Mme Carole CABUZEL , contrôleuse des Finances publiques, et Mme Murielle PIERRE-JUSTIN agente des finances publiques pour la validation des avances et des remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD (Chorus-DT) ;

Article 2 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs départemental.

Basse-Terre le 27 février 2023

Alban VILMEN

Administrateur des Finances publiques